Nom et Prénom

Adresse

Recommandée

Département des transports, de

l’équipement et de l’environnement

Case postale

1950 Sion

Savièse, le 15 mai 2015

**Zone réservée routière (zone de planification) – Projet d’évitement des villages de Roumaz et de St-Germain à Savièse (RC 60 Sion/St-Germain/Sanetsch)**

Monsieur le Chef du Département,

Mise à l’enquête publique le 25 mai 2012, la zone réservée citée en marge a été créée, tout d’abord, pour deux ans. Le 16 mai 2014, votre département a mis à l’enquête publique une demande de prolongation de trois ans de la durée de cette zone.

Aucune décision n’a été prise, à notre connaissance, sur aucune des oppositions qui ont été faites à la suite de ces publications, en particulier pas aux nôtres. La population – et à plus forte raison les opposants – n’est pas informée des travaux ou démarches en cours, si ce n’est de la teneur de votre réponse à la question des députés Anne Luyet et Bruno Perroud, qui a été publiée dans la presse locale.

Une telle situation s’apparente à une forme de déni de justice ; et à moins que des travaux ou démarches concrètes ne justifient un tel retard (les premières oppositions remontent en effet à près de trois ans), les opposants pourraient s’en plaindre devant l’autorité de recours.

Avant de décider de la suite qu’il y a lieu à donner à cette situation, je me permets dès lors de vous prier de bien vouloir nous indiquer dans les 30 jours, dans quel délai une décision sera rendue sur les oppositions que cette zone réservée a soulevées.

Nous vous en remercions d’avance et vous prions d’agréer, Monsieur le Chef du Département, nos salutations respectueuses.

Nom et signature